

BILAN

DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES 2011-2016
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

ANNÉE 2015-2016



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamot.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-79664-0 (PDF)

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017

Note aux lecteurs

Comme ce bilan rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, la dénomination des ministères y est faite en fonction de celle utilisée au terme de cette période.

Mot du ministre



Pour une quatrième année, le Gouvernement du Québec publie le bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Ce bilan fait état des efforts consentis en 2015-2016 par le Gouvernement du Québec afin de contribuer aux objectifs figurant à cette stratégie. Comme par les années passées, les ministères, les organismes et les sociétés d'État montrent, par leurs actions, leur engagement au développement et à la vitalité des territoires.

Cette stratégie, rappelons-le, vise à concourir au développement des communautés. La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) en assure notamment la mise en œuvre et le renouvellement. Incidemment, les travaux sont entrepris afin de réviser la Stratégie, la rendre plus concrète et la placer résolument au service des priorités des régions. Le prochain bilan annuel fera certainement état de cet exercice qui mobilise actuellement le Gouvernement du Québec et les élus régionaux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire

Table des matières

Sigles et abréviations	6
Introduction.....	8
Planification et reddition de comptes	8
État de réalisation des actions gouvernementales 2015-2016	9
Exemples de résultats pour chaque axe d'intervention.....	10
Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires	35
Conclusion.....	37
Annexe 1	38
Annexe 2	40
Annexe 3	41
Annexe 4	42
Annexe 5	54

Sigles et abréviations

ACL	Programme AccèsLogis Québec
AEC	Attestation d'études collégiales
AMT	Agence métropolitaine de transport
BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CAR	Conférence administrative régionale
CERAC	Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences
CREA	Centre régional d'éducation des adultes
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
DEC	Diplôme d'études collégiales
ETC	Équivalent temps complet
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FDT	Fonds de développement des territoires
GMF	Groupe de médecine de famille
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
HQ	Hydro-Québec
IQ	Investissement Québec
IVE	Indice de vitalité économique
LAOVT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OBNL	Organisme à but non lucratif
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PADD	Plan d'action de développement durable
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PQI	Plan québécois des infrastructures
RMM	Région métropolitaine de Montréal
RMR	Région métropolitaine de recensement
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SAOVT	Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SCN	Secrétariat à la Capitale-Nationale
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SRM	Secrétariat à la région métropolitaine
SSI	Service de sécurité incendie
STQ	Société des traversiers du Québec

Introduction

Ce quatrième bilan de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires couvre la période 2015-2016. Il découle de l'obligation inscrite à l'article 15 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT) (RLRQ, chapitre O-1.3) selon laquelle le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit déposer annuellement, à l'Assemblée nationale, un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) au sein de l'administration publique.

Rappelons que la SAOVT présente quatre orientations se composant de 17 axes d'intervention et de 33 objectifs (voir annexe 1). La SAOVT et la LAOVT comportent six principes qui, conjugués aux principes du développement durable, guident l'action de l'administration publique (voir annexe 2).

D'abord, ce bilan traite de la planification et de la reddition de comptes et ensuite de l'état de réalisation des actions gouvernementales pour 2015-2016. La troisième section du document présente, quant à elle, des exemples de résultats pour chaque axe d'intervention. Il s'agit d'actions de ministères et d'organismes (MO) qui contribuent à la mise en œuvre de la SAOVT pour l'ensemble du Québec.

Finalement, la quatrième section du document concerne les indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires. Pour une première fois depuis la publication de ces bilans de mise en œuvre, les MO devaient rendre compte dans leur rapport annuel, selon les directives du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), du résultat de leurs actions ayant pu avoir un effet sur les indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires (OVT) qui concernent leurs domaines d'affaires.

Planification et reddition de comptes

La législation concernant l'OVT implique l'obligation, des MO assujettis, à produire et à diffuser une planification pluriannuelle en matière d'OVT. Celle-ci doit exposer la contribution des MO à l'atteinte des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 (article 9 de la LAOVT). Pour les MO, il est possible de choisir entre trois façons de faire, soit en rédigeant un plan distinct portant sur l'OVT, en faisant état de leur planification en OVT par le biais de leur planification stratégique, soit en faisant état de leur Plan d'action de développement durable (PADD).

Il y a 13 MO qui ont intégré leurs engagements en OVT dans leur PADD, 6 MO ont choisi de les intégrer dans leur planification stratégique, 3 MO les intègrent autant dans le PADD que dans la planification stratégique alors que 2 MO ont opté pour un plan d'action distinct en OVT. En date du 31 mars 2016, 22 des 25 MO auxquels s'applique la LAOVT ont publié une planification pluriannuelle alors que 3 ministères ont poursuivi leur travail pour développer et rendre publique une planification pluriannuelle en OVT (ministère du Conseil exécutif [MCE], ministère de la Famille et ministère du Tourisme [MTO]). Dans l'intervalle, le MCE et le ministère de la Famille ont rendu compte de leurs actions en OVT dans leur rapport annuel de gestion 2015-2016. De plus, les efforts consentis par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) ainsi que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ont porté leurs fruits avec la mise en ligne de leur première planification en matière d'OVT (voir annexe 3).

Pour quelques MO, une attention serait à porter afin de détailler davantage la reddition de comptes en matière d'OVT et à en faciliter son repérage dans les rapports annuels. En effet, celle-ci ne se retrouve pas entièrement dans une section portant sur l'OVT ou identifiée par le logo OVT.

État de réalisation des actions gouvernementales 2015-2016¹

En dressant l'état de réalisation des mesures, telles qu'inscrites dans le rapport annuel de gestion des MO au 31 mars 2016 (voir tableau p. 9), il est remarqué que les MO assujettis à la LAOVT ont réalisé ou ont poursuivi la mise en œuvre de la grande majorité des 197 mesures inscrites dans leur rapport annuel de gestion. En effet, 81 mesures ont été réalisées, 103 étaient en cours de réalisation, seulement 11 ont été modifiées ou reportées et 2 mesures ont été retirées.

Plusieurs mesures qui se déroulent en continu sont inscrites au présent bilan comme « réalisées » compte tenu de l'atteinte de la cible pour 2015-2016 rendue publique par l'organisation concernée. Des résultats plus détaillés sont présentés à l'annexe 4 et plus explicités dans les rapports annuels de gestion des MO, généralement à la section « Occupation et vitalité des territoires ».

¹ À noter que le nom de certains ministères a changé lors du Conseil des ministres du 28 janvier 2016. Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) devient le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) devient le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et le ministère des Transports (MTQ) devient le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

État de réalisation des mesures telles qu'inscrites dans le rapport annuel de gestion des ministères et organismes au 31 mars 2016

Axes d'intervention		Mesures réalisées	Mesures en cours	Mesures modifiées, reportées, retirées	Total (nombre)
Axe 1	La fierté d'appartenir à une collectivité	7	5	1	13
Axe 2	L'accueil des nouvelles populations	2	4	1	7
Axe 3	Les relations avec les nations autochtones	4	7	2	13
Axe 4	Les services de proximité	12	9		21
Axe 5	L'habitation et le milieu de vie	6	4	2	12
Axe 6	La mobilité durable	4	9		13
Axe 7	Les technologies et les services numériques		1		1
Axe 8	Le virage écoresponsable	7	18	2	27
Axe 9	Le développement économique	14	25		39
Axe 10	La main-d'œuvre	5	8		13
Axe 11	Les territoires à revitaliser	2	6		8
Axe 12	La capacité d'action des collectivités	9	3	2	14
Axe 13	La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	7	2	1	10
Axe 14	L'action conjointe autour des priorités des collectivités	1	1		2
Axe 15	Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine		1	1	2
Axe 16	Un aménagement métropolitain durable			1	1
Axe 17	Des instances territoriales mieux articulées	1			1
Total		81	103	13	197

Exemples de résultats pour chaque axe d'intervention

Les MO assujettis à la LAOVT mènent des actions pour contribuer aux objectifs de l'OVT. Parmi les réalisations des MO, voici des exemples concrets qui permettent d'illustrer les efforts poursuivis, et ce, pour chaque axe d'intervention de la SAOVT.

Axe 1 – La fierté d’appartenir à une collectivité

Tant des actions du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) que du Secrétariat à la condition féminine (SCF) peuvent servir d’exemples pour illustrer l’axe d’intervention de la fierté d’appartenir à une collectivité.

Le MCC indique qu’au 31 mars 2016, 112 ententes de développement culturel étaient en vigueur. Parmi elles, 74 mettaient en œuvre des actions financées par des tiers partenaires (publics ou privés).

Rappelons qu’une entente de développement culturel est un outil de concertation permettant la mise en œuvre d’un plan d’action conjointement négocié entre le MCC et une municipalité locale ou régionale. Cet outil de planification priorise notamment la concertation et le regroupement de partenaires publics et privés autour d’objectifs communs définis au bénéfice de la population, dans une perspective de développement des collectivités locales et régionales, qui permet de contribuer à l’OVT². En outre, les résultats obtenus en 2015-2016 témoignent d’une adhésion collective au développement culturel.

De plus, afin d’encourager des femmes animées par un sentiment de fierté à leurs collectivités, à s’impliquer en politique municipale, le MAMOT a tenu deux rencontres de la Table des partenaires Femmes et politique municipale. Ces rencontres ont porté notamment sur la planification des interventions des membres en vue des élections municipales de novembre 2017³.

Le SCF a poursuivi ses actions pour favoriser la réalisation de projets porteurs sur le territoire. En plus de procéder au renouvellement de l’entente avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie pour un montant de 300 000 \$, 16 projets ont été financés dans le cadre du programme À égalité pour décider 2015-2016 pour 500 000 \$⁴.

Axe 2 – L’accueil des nouvelles populations

Comme par le passé, le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (MIDI) a poursuivi ses efforts afin de contribuer à cet axe d’intervention visant l’accueil de nouvelles populations.

² MCC, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 32.

³ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 85.

⁴ http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Rapport-annuel/rapport_annuel_mesi_2015-2016.pdf, p. 34.

D'abord, le MIDI a agi en ciblant l'augmentation du pourcentage de personnes immigrantes qui s'établissent hors de la région métropolitaine de Montréal (RMM) : la part des personnes présentes en 2016 hors de la RMM (22,1 %) a peu varié par rapport à 2015 (22 %) et affiche ainsi un écart de 0,4 point de pourcentage en deçà de la cible de 2016. Toutefois, cela représente 81 112 personnes immigrantes admises de 2005 à 2014 résidant hors de la RMM. Notons qu'en 2006, ce volume était de 46 697 personnes et comptait pour 17,5 % des personnes présentes, admises de 1995 à 2004. Les principales régions de résidence hors RMM sont la Capitale-Nationale (5,3 %), la Montérégie excluant Longueuil (5 %), l'Outaouais (3 %), les Laurentides (2,2 %), Lanaudière (2 %) et l'Estrie (1,7 %)⁵.

De plus, le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) a consolidé son soutien à l'organisme Place aux jeunes en région (PAJR). Le programme PAJR est le seul au Québec qui offre un accompagnement et des services individualisés aux jeunes de 18 à 35 ans, dont de nombreux jeunes immigrants, pour faciliter et favoriser leur migration en région. Le programme PAJR s'adresse, par le fait même, aux problématiques de déséquilibre démographique dans certaines régions du Québec, de même qu'aux besoins de relève de main-d'œuvre et d'entrepreneurs. De 2009-2010 à 2014-2015, la proportion de jeunes immigrants participant aux séjours exploratoires en région est passée de 31 % à 45 %.

Ensuite, afin d'accroître l'efficacité de l'offre gouvernementale, un dispositif de services intégrés intitulé En action vers l'emploi – Des solutions adaptées aux personnes immigrantes, a été implanté en 2013. Il s'agit d'un continuum d'interventions qui vise à simplifier, à accélérer et à rendre plus efficace le parcours d'intégration des personnes immigrantes en éliminant les chevauchements et en assurant une meilleure continuité, complémentarité et synergie des interventions, dans le respect des missions de chaque ministère.

Au 31 mars 2016, parmi les 14 955 personnes immigrantes adultes qui ont été admises au Québec en 2013 et qui ont déclaré ne pas connaître le français au moment de leur admission, 4 229 personnes ont participé à un cours de français offert en classe ou en ligne par le MIDI. Cela représente une proportion de 28,3 %. Ce résultat se situe à 8,7 points de pourcentage en dessous de la cible de 37 %. Cette proportion est légèrement plus élevée qu'en 2014-2015, où elle était de 27,4 %⁶.

Cette année, au nombre des actions menées, le MIDI et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ont mené une enquête sur les cheminements d'intégration au marché du travail des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Ce projet de recherche vise à documenter et à analyser les cheminements de personnes immigrantes nouvellement arrivées et d'identifier les éléments (type de services et d'interventions offerts ou autres

⁵ MIDI, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 29.

⁶ MIDI, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 26.

éléments, par exemple un réseau de contacts) ayant concouru à faciliter, ou non, leur intégration socioprofessionnelle.

Un rapport de l'enquête sur les cheminements d'intégration au marché du travail des personnes immigrantes nouvellement arrivées a été produit afin de présenter un aperçu descriptif des données. Des analyses complémentaires sont en cours tant au MIDI qu'au MTESS à partir de la banque de données obtenue⁷.

Axe 3 – Les relations avec les nations autochtones

Tant des actions du MERN, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), du MAMOT, du ministère de la Famille que du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) constituent des exemples de réalisations pour l'axe des relations avec les nations autochtones.

Dans le domaine du territoire et des ressources naturelles, le MERN et, dans certains cas le MFFP, ont participé à la négociation d'ententes avec des communautés autochtones et aux travaux de mise en œuvre des ententes conclues, tels que :

- Négociation tripartite en vue d'une entente finale de règlement de la revendication territoriale globale et sur l'autonomie gouvernementale du Regroupement Petapan inc.;
- Négociation tripartite en vue d'un projet d'entente de principe concernant la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale de la nation atikamekw;
- Négociation tripartite concernant la reconduction de l'entente-cadre avec la nation micmaque;
- Négociation avec Abitibiwinni d'un projet d'entente finale sur la consultation minière;
- Poursuite des travaux avec la Société Makivik et l'Association des corporations foncières du Nunavik;
- Discussions tripartites, y compris avec le Gouvernement de la nation crie, concernant un projet de convention complémentaire lié au chapitre 4 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois;
- Poursuite des travaux tripartites, notamment avec le Gouvernement de la nation crie, concernant la mise en œuvre de l'article 4.18 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec;
- Poursuite du processus tripartite de transfert du bloc D à Chisasibi, y compris l'exécution de travaux de décontamination⁸.

⁷ MIDI, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 42.

⁸ MERN, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 59.

Quant au MEES, il a poursuivi le soutien au programme Sensibilisation à la réalité autochtone. Ce programme s'adresse aux établissements d'enseignement primaire et secondaire publics désirant développer des projets qui visent prioritairement l'acquisition ou la consolidation de connaissances sur les réalités contemporaines, le mode de vie et les traditions des communautés autochtones du Québec. En 2015-2016, 21 commissions scolaires ont reçu un financement de 179 600 \$ pour la réalisation de 64 projets, comparativement à 195 002 \$ pour 82 projets l'année précédente. La cible de 2015-2016 de 180 000 \$ n'a pas été atteinte puisque le MEES a dû retirer le financement attribué pour un projet qui n'était pas admissible⁹.

En 2015-2016, l'engagement du MAMOT et du SAA à contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris est toujours d'actualité. Conformément à la Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) (chapitre G-1.04), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, le GREIBJ a soumis son budget de 2016 au ministre du MAMOT pour approbation et celui-ci a été approuvé.

En 2015-2016, le MAMOT et le SAA ont versé de l'aide financière au GREIBJ et au Gouvernement de la nation crie pour l'exercice de leurs responsabilités, comme le prévoit l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Comme prévu à la Loi et aux fins de favoriser une mise en œuvre harmonieuse du GREIBJ, un représentant du gouvernement sans droit de vote, nommé par le sous-ministre du MAMOT, siège au conseil de l'organisme.

Pour le ministère de la Famille, il demeure d'intérêt de persévérer dans la conclusion d'ententes en matière de services de garde en milieu autochtone. Ces ententes permettront notamment la délégation de pouvoirs en matière de gestion des permis de services de garde, d'inspection, de traitement des plaintes et d'administration des subventions.

En 2015-2016, le ministère de la Famille a conclu une entente relativement à la délégation de certains pouvoirs en matière de services de garde éducatifs à l'enfance avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). Ainsi, la CSSSPNQL exercera les pouvoirs délégués auprès de certaines communautés des nations abénaquise, algonquine, innue, micmaque et naskapie¹⁰.

Durant la même période, le SAA a activement contribué aux négociations ayant mené à la conclusion de 91 ententes visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones¹¹. Le SAA a également favorisé le développement communautaire, culturel et économique des nations et des groupes autochtones dans le cadre

⁹ MEES, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 64.

¹⁰ Ministère de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 84.

¹¹ MCE, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 45.

du Fonds d'initiatives autochtones II, en soutenant 84 projets pour un total de 18,5 M\$¹². Finalement, les efforts du SAA ont porté sur la refonte des sessions de sensibilisation plutôt que sur l'offre de formation. Rappelons que le MCE, duquel relève le SAA, est responsable de la diffusion d'une formation auprès du personnel du secteur public, laquelle inclut un volet d'information et de sensibilisation aux réalités autochtones¹³.

Axe 4 – Les services de proximité

L'axe des services de proximité demeure une préoccupation en 2015-2016, notamment pour le MCC, le MEES, le ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Pour le MCC, collaborer avec des clients partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions figure au nombre des mesures contribuant à cet axe. Le Plan québécois des infrastructures (PQI) est un outil majeur pour favoriser l'accès à des équipements culturels de qualité. Tout en permettant de maintenir l'état des infrastructures publiques et de contrer leur vétusté, ce programme permet de construire de nouvelles infrastructures culturelles pour bonifier l'offre de service. La contribution financière du MCC (y compris les sociétés d'État du portefeuille ministériel) permet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, des projets de modernisation et de rénovation dans les grands secteurs d'intervention que sont les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art, les bibliothèques publiques, les institutions muséales, le patrimoine et les archives ainsi que les médias communautaires et les radios autochtones, répondant ainsi aux tendances et aux besoins actuels des artistes, des intervenants culturels et des clientèles.

Au cours de l'année 2015-2016, les investissements annoncés découlant du PQI ont totalisé 133,3 M\$ pour la réalisation de 381 projets. De cette somme, 117,6 M\$ ont été alloués au maintien d'infrastructures culturelles, à leur remplacement ou à leur rétablissement¹⁴.

Pour sa part, le MEES a agi de manière à maintenir les services de proximité dans les milieux autochtones, relativement aux services éducatifs. En 2014-2015, 142,7 élèves équivalents temps complet (ETC) étaient inscrits au Centre régional d'éducation des adultes (CREA) pour les Autochtones de la communauté francophone de Lac-Simon et dans le CREA anglophone situé dans les communautés de Kahnawake et de Listuguj. Le fait que la cible a été dépassée montre que les services offerts répondent adéquatement aux besoins de ces communautés. Deux autres centres ont été créés dans des communautés autochtones en 2015.

¹² MCE, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 48.

¹³ MCE, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 70.

¹⁴ MCC, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 33-34.

L'établissement de la communauté de Listuguj, qui était un satellite de celui de Kahnawake, est devenu un centre indépendant, tandis qu'un CREA a été ouvert dans la communauté innue de Uashat Mak Mani-Utenam; ce dernier a accueilli ses premiers élèves en janvier 2016. Désormais, le MEES participe à la gestion de quatre CREA pour Autochtones. Pour l'année scolaire 2015-2016, l'entente entre le gouvernement et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador prévoit le financement d'un maximum de 190 élèves ETC¹⁵.

En matière de services aux aînés, le ministère de la Famille poursuit son soutien au réseau de coordonnateurs régionaux en matière de maltraitance envers les personnes âgées dans les régions du Québec. Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, lancé le 14 juin 2010 et prolongé jusqu'en 2017, comprend 39 actions auxquelles prennent part 12 MO gouvernementaux. Le déploiement de coordonnateurs régionaux spécialisés en maltraitance envers les personnes âgées fait partie intégrante de ce plan d'action. Pour 2015-2016, le ministère de la Famille a déployé 19 coordonnateurs : 17 régionaux et 2 nationaux dont l'un qui consacre son action auprès de la clientèle des personnes âgées des Premières Nations et l'autre à celle des communautés culturelles¹⁶.

De plus, le ministère de la Famille mène des actions en vue d'offrir son soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses de développer, de mettre à jour ou de mettre en œuvre une politique familiale municipale.

Ainsi, en 2015-2016, 752 municipalités détenaient une politique familiale municipale ou étaient en voie d'en développer une, ce qui représente 67,7 % des municipalités du Québec. Cela illustre une hausse par rapport à 722 municipalités impliquées en 2014-2015. La hausse du nombre de municipalités s'explique par l'ajout de 31 projets qui n'avaient pu être retenus lors de l'appel de projets 2014-2015 et le désistement d'une municipalité qui n'a pu mener à terme son projet d'élaboration autorisé en 2012-2013. Quant au nombre de MRC engagées dans une démarche de politique familiale, il est resté stable par rapport à 2014-2015, soit 32, ce qui représente 36,8 % des MRC du Québec. De plus, le pourcentage de la population totale du Québec bénéficiant d'une démarche de politique familiale municipale est de 87,3 %, ce qui représente une augmentation de 0,7 point de pourcentage¹⁷.

Le ministère de la Famille poursuit aussi son travail auprès des municipalités et des MRC dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) afin de les inciter à se doter d'une politique municipale et d'un plan d'action tenant compte des besoins des personnes âgées. Cette démarche donne l'occasion aux employés municipaux, aux organismes communautaires, aux intervenants en santé ainsi qu'aux personnes âgées

¹⁵ MEES, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 61-62.

¹⁶ Ministère de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 59 et 87.

¹⁷ Ministère de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 50-51.

elles-mêmes de développer une vision commune pour adapter les services et les infrastructures des municipalités au vieillissement de la population.

Ainsi, en 2015-2016, une somme de 1 181 000 \$ a été accordée pour le soutien de la démarche MADA dans 78 municipalités et une MRC, au terme d'un appel de projets tenu entre le 4 novembre et le 11 décembre 2015. Au terme de ces investissements, un total de 811 municipalités et MRC participaient alors à la démarche MADA, incluant toutes les grandes villes, ce qui représentait 88,6 % de la population québécoise. Parmi les municipalités et les MRC participantes, 528 d'entre elles avaient complété leur démarche et avaient donc obtenu officiellement la reconnaissance « Municipalité amie des aînés »¹⁸.

Par ailleurs, dans le but de soutenir les municipalités engagées dans la démarche MADA, le MAMOT, en collaboration avec le ministère de la Famille, leur donne accès au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA). Ce programme offre un soutien financier pour réaliser de petits projets d'infrastructures qui répondent aux besoins des personnes âgées. L'appel de projets PIQM-MADA 2014-2015 s'est déroulé du 16 mars au 8 mai 2015. Au total, plus de 180 projets ont été recommandés par le ministère de la Famille au MAMOT.

Dans le contexte de la création de nouvelles places subventionnées, le ministère de la Famille fournit aux centres de la petite enfance, par l'entremise du Programme de financement des infrastructures, les ressources financières nécessaires pour réaliser des projets d'immobilisations autorisés et nécessitant un apport financier important, tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Depuis le début du programme, 788 projets, totalisant des investissements de 639,1 M\$, ont été réalisés. En date du 31 mars 2016, 190 projets d'une valeur totale autorisée de 194,3 M\$ étaient toujours en cours de réalisation. De ce nombre, 19 ont été autorisés en 2015-2016, ce qui représente des investissements de l'ordre de 6,9 M\$¹⁹.

Pour le MSSS, l'inscription auprès d'un médecin de famille qui pratique dans un groupe de médecine de famille (GMF) ou hors GMF s'adresse à toute la population. Au 31 mars 2016, plus de trois millions de personnes (3 802 934 patients inscrits), soit 48 % de la population admissible du Québec, étaient inscrites auprès d'un médecin de famille pratiquant dans un GMF et le nombre dépasse cinq millions de personnes (5 637 395 patients inscrits), soit 71 % de la population admissible du Québec, si l'on y ajoute celles qui sont inscrites auprès d'un médecin de famille pratiquant hors GMF. Ce résultat représente une augmentation de 218 414 patients inscrits auprès d'un médecin de famille, en GMF ou hors GMF, par rapport à l'année précédente²⁰.

¹⁸ Ministère de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 58.

¹⁹ Ministère de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 85.

²⁰ MSSS, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 30.

Axe 5 – L’habitation et le milieu de vie

En regard de l’axe de l’habitation et du milieu de vie, le ministère de la Sécurité publique (MSP) agit en 2015-2016 en travaillant à intensifier la collaboration entre le MSP et le milieu municipal, particulièrement en sécurité incendie, et en améliorant les capacités de surveillance et d’alerte pour certains phénomènes naturels.

Pour ce qui concerne l’intensification de la collaboration entre le MSP et le milieu municipal, le rapport annuel de gestion 2015-2016 du MSP²¹ rapporte que la cible des taux de services de sécurité incendie impliqués dans une démarche de regroupement fixée à 10 % pour 2015-2016 a obtenu un résultat cumulatif qui dépasse cette cible pour atteindre 11,8 %.

En suivi au rapport du coroner M^e Cyrille Delâge sur l’incendie de la Résidence du Havre à L’Isle-Verte, qui comportait une recommandation sur le regroupement des services de sécurité incendie (SSI), un plan d’action ministériel pour la mise en œuvre, notamment de cette recommandation, a été produit au cours de l’été 2015.

Ce plan, auquel le MAMOT a été associé, propose des actions pour encourager les regroupements à géométrie variable des SSI dans le but de mieux répondre aux situations et aux particularités locales et régionales. Précisons que certains services de sécurité incendie préfèrent regrouper certaines activités avec d’autres SSI au lieu de fusionner en un seul SSI. Ce type de mise en commun se veut également contribuer à l’optimisation des ressources.

De plus, le MSP a poursuivi son implication afin d’améliorer les capacités de surveillance relativement à l’aléa inondation.

Jusqu’à présent, 147 emplacements sur une possibilité de 150 prévus à ce jour sont dotés d’échelles limnimétriques, soit 98 % du territoire à couvrir. Pour les trois emplacements restants, les conditions sur le terrain ne sont pas encore propices à l’installation d’une telle échelle.

Actuellement, le système Vigilance rend accessible, sur le site Internet du MSP, le suivi des débits et des niveaux de certains cours d’eau au Québec selon des seuils de surveillance et d’inondation représentant diverses amplitudes. Également, Vigilance permet un meilleur partage d’information entre les partenaires municipaux membres de comités de rivières. La consolidation et le partage d’information représentent un moyen d’améliorer la surveillance, la prévision et le suivi des problèmes sur les cours d’eau concernés²².

²¹ MSP, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 30.

²² MSP, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 52.

Quant à l'amélioration de la capacité d'alerte pour certains phénomènes naturels, le nombre d'actions du plan de travail a été revu au cours de l'année 2015-2016 et consolidé à 27 actions. Au 31 mars 2016, 21 d'entre elles ont été réalisées (78 %). Le Système national d'alertes au public étant basé sur un partage des responsabilités entre de multiples acteurs de juridictions différentes, la progression des travaux du MSP sur les actions restantes est tributaire de ses partenaires et des groupes de travail de portée pancanadienne²³.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) contribue, de par sa mission, ses mandats ainsi que son Plan stratégique 2011-2016, prolongé jusqu'en 2017, à la mise en œuvre de cet axe, et plus particulièrement de l'objectif « Disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante ». Par ses interventions, la SHQ poursuit ses efforts dans le soutien financier de projets de logements sociaux, communautaires et abordables soumis par le milieu. Ces projets, qui visent à accroître l'offre de logements abordables, sont réalisés grâce au programme AccèsLogis Québec (ACL) et à des ententes spécifiques avec des partenaires du Nunavik²⁴.

En 2015-2016, la SHQ a livré, par l'entremise du programme ACL, 1 189 logements qui ont fait l'objet d'une prise de possession alors que la cible était de 2 500 logements. Cette performance s'explique notamment par des fluctuations dans la cadence de livraison des projets ACL par les promoteurs de projets. En effet, des écarts entre la date prévue et la date réelle de réalisation des projets ont été constatés au cours des dernières années. La SHQ s'est engagée dans des travaux de révision du programme ACL²⁵.

En outre, la SHQ s'était fixé comme objectif, pour 2016, de livrer 840 logements au Nunavik, soit 340 logements sociaux en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik 2010-2015 et 500 logements dans le cadre du Plan Nord. De ces 500 logements, 300 sont des logements sociaux et 200 sont des logements privés subventionnés par l'entremise du Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik.

En 2015-2016, la SHQ a atteint 85 % de la cible qu'elle s'était fixée pour le 31 mars 2016 en livrant 712 des 840 logements à construire. Ce sont 341 logements sociaux qui ont été livrés dans le cadre de l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik 2010-2015. Au surplus, la SHQ a construit 60 logements additionnels issus du renouvellement de cette entente pour 2015-2016. Le nombre total de logements construits en vertu de ces ententes est donc de 401, ce qui excède l'objectif initial de 340 logements²⁶.

²³ MSP, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 51.

²⁴ SHQ, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 42.

²⁵ SHQ, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 43.

²⁶ SHQ, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 44.

Axe 6 – La mobilité durable

De nombreux engagements se poursuivent concernant la mobilité durable. Par exemple, en 2015, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a contribué à la mobilité durable et à une bonification de l'offre de service par l'adoption de son Plan stratégique de développement du transport collectif — Vision 2020, lequel mise sur le développement de services intégrés de transport durable²⁷.

En 2015-2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a, quant à lui, contribué à l'accessibilité et à la vitalité des régions en réalisant plusieurs projets routiers majeurs à l'échelle du Québec. La sécurité et la mobilité des personnes et des marchandises s'en sont vues renforcées. Ces investissements constituent un apport économique majeur et concret pour le Québec et contribuent, cette année encore, à la création et au maintien de milliers d'emplois²⁸.

Le MTMDET a poursuivi sa démarche de modernisation des programmes d'aide financière à la voirie locale avec la mise sur pied du nouveau programme Réhabilitation du réseau routier local. Celui-ci dispose d'une enveloppe totale de 50 M\$ pour ses deux volets constitutifs. Le volet « Redressement des infrastructures routières locales » vise à soutenir financièrement les municipalités pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local découlant d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales ou d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal. Le second volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » offre un soutien financier aux municipalités pour la réalisation de travaux d'amélioration sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2, non prévus à l'intérieur d'un plan d'intervention. Ce volet constitue la suite du programme du même nom, introduit en 2014-2015, et qui avait connu un grand succès²⁹.

Concernant le transport collectif, le MTMDET a soutenu financièrement le maintien des infrastructures (432,6 M\$) ainsi que le fonctionnement de ce mode de transport (24,6 M\$) et son développement (181,9 M\$). En 2015-2016, ce sont 110,6 M\$ qui ont été alloués pour le transport adapté tandis que des investissements totaux de près de 14,8 M\$ ont été annoncés dans le cadre des programmes d'assistance financière aux clubs de motoneigistes et de quad du Québec.

Aussi, le MTMDET est intervenu pour favoriser le maintien de l'intégrité de certains réseaux ferroviaires et d'infrastructures maritimes dans un souci de sécurité, de compétitivité économique et de développement durable.

²⁷ AMT, *Rapport annuel 2015*, p. 71.

²⁸ MTMDET, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 75.

²⁹ MTMDET, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 73.

Le 15 mai 2015, le Gouvernement du Québec a acquis les infrastructures ferroviaires et leur emprise situées entre Matapédia et Gaspé (325 km). Cette transaction de 3,9 M\$ assure le maintien des services de transport ferroviaire en Gaspésie.

De plus, des dépenses et des investissements totalisant 1,8 M\$ ont été réalisés en 2015-2016 afin que soient maintenues l'intégrité et la sécurité d'une partie du réseau du chemin de fer Québec Central, propriété du MTMDET.

Le MTMDET a également poursuivi ses efforts en matière de desserte aérienne et maritime des régions éloignées ou isolées. En 2015-2016, le MTMDET a octroyé une subvention de 97,7 M\$ à la Société des traversiers du Québec (STQ), dont 1,5 M\$ destiné à maintenir les 12 escales maritimes situées en Moyenne et en Basse-Côte-Nord et aux Îles-de-la-Madeleine. De plus, le MTMDET a mis en place de nouvelles mesures de désenclavement hivernal, notamment en confirmant, en janvier 2016, l'ajout de trois voyages de desserte maritime pour les résidents de l'île d'Anticosti afin de prolonger la période de réception des marchandises générales. Ce sont environ 4 000 personnes qui ont bénéficié du Programme de réduction des tarifs aériens pour les résidents des régions éloignées ou isolées en 2015-2016, avec un montant total versé de plus de 800 000 \$³⁰.

Enfin, le MTMDET, en tant que coordonnateur du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, collabore avec divers ministères et organismes à des mesures en appui à la mobilité durable.

Hydro-Québec (HQ) a mené plusieurs actions en 2015-2016 afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements et de collaborer à l'électrification des transports au Québec. La société d'État contribue au déploiement d'un réseau public de bornes de recharge appelé le « Circuit électrique ». En date du 31 mars 2016, ce circuit offrait 618 bornes réparties dans 15 des 17 régions administratives du Québec.

Par ses actions, Investissement Québec (IQ) contribue à une mobilité durable, notamment par son soutien financier à des projets dans le domaine de l'électrification des transports et visant une meilleure efficacité énergétique.

En 2015-2016, IQ a financé, par ses fonds propres, deux projets dans le domaine de l'électrification des transports et a participé, à titre de mandataire du Gouvernement du Québec, au financement d'un projet de recherche et développement visant le partage d'expertise dans le domaine des

³⁰ MTMDET, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 81.

Ces données n'incluent pas les demandes des résidents du Nunavik, qui bénéficient d'un autre programme similaire géré par l'Administration régionale Kativik.

composants pour véhicules électriques haute performance. De plus, IQ a autorisé 25 interventions financières visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre³¹.

Axe 7 – Les technologies et les services numériques

Le MESI a contribué à cet axe d'intervention par le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à propulser l'économie québécoise vers l'avenir numérique.

Au cours de l'année 2015-2016, le MESI a élaboré le Plan d'action en économie numérique afin de favoriser l'appropriation du numérique par les entreprises. Ce plan d'action a été rendu public au printemps 2016³². Dans cette foulée, le programme Québec branché, un des piliers de ce plan d'action et de la future Stratégie numérique du Québec, a été lancé en décembre 2016. Il soutient des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural un service Internet haute vitesse de qualité et à coût comparable au service offert en milieu urbain.

Axe 8 – Le virage écoresponsable

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a poursuivi ses actions dans le but de renforcer les modes de gestion de l'eau et de l'air. En matière de gestion de l'eau, le MDDELCC a notamment contribué à une protection adéquate des prélèvements d'eau à des fins de consommation humaine en publiant, en avril 2015, le *Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec*. Un guide qui vient préciser la démarche attendue des municipalités dans le cadre de la préparation du rapport d'analyse de vulnérabilité devant être déposé au plus tard en avril 2021 par les municipalités visées³³.

Concernant la gestion de l'air, une modification du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (chapitre Q-2, r. 4.1) a été édictée en décembre 2015. Cette modification concerne notamment les alumineries et les incinérateurs dont la capacité nominale d'alimentation est inférieure à une tonne par heure. Elle apporte aussi quelques modifications techniques visant à faciliter la compréhension ou l'application du Règlement. Des représentants du MDDELCC ont participé à différents groupes de travail du Conseil canadien des ministres de l'environnement liés au développement du système pancanadien de gestion de la qualité de l'air, notamment pour l'élaboration d'objectifs associés à la qualité de l'air ambiant, à la délimitation de zones

³¹ IQ, *Rapport annuel d'activités et de développement durable 2015-2016*, p. 73.

³² MESI, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 18.

³³ MDDELCC, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 69.

atmosphériques de gestion et aux exigences de base pour les émissions industrielles (afin d'éviter un dédoublement réglementaire au Québec).

Visant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le 7 avril 2015, le Gouvernement du Québec a reconnu la Charte du bois comme étant un engagement gouvernemental³⁴. Une nouvelle version de la Charte du bois a été publiée en juillet 2015 sur le site Web du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Elle comprend un ajout sur les bâtiments de grande hauteur.

La Charte du bois poursuit principalement les objectifs suivants : accroître l'utilisation du bois dans la construction au Québec, créer et consolider des emplois dans les régions, réduire les émissions de gaz à effet de serre, concevoir des produits du bois à plus haute valeur ajoutée et contribuer à l'enrichissement du Québec.

Un autre exemple d'action du MFFP pour cet axe est la clarification des rôles et responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés pour le saumon d'Atlantique. L'entrée en vigueur du Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026 a été annoncée le 1^{er} mars 2016. Les modifications réglementaires retenues dans le plan de gestion sont entrées progressivement en vigueur à partir du 1^{er} avril 2016.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le MFFP doit encadrer la gestion des divers territoires fauniques structurés. Les modes de délégation de gestion de ces territoires, mis en place il y a plus de 35 ans, doivent évoluer. Le MFFP tend donc à clarifier les rôles et responsabilités des mandataires, en fonction des tendances actuelles, de l'évolution des différents réseaux et des enjeux fauniques. Pour ce faire, le MFFP élabore une politique sur les réserves fauniques et actualise la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés.

Un premier projet de politique sur les réserves fauniques a été rédigé. Au moyen de cette politique, le MFFP entend préciser sa vision à propos des réserves fauniques. La politique a également pour but de confirmer les mandats de conservation et de mise en valeur de la faune de ces territoires, ainsi que d'attester de leur contribution à la gestion intégrée des ressources et au développement durable.

Durant la période, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) poursuit son implication au sujet du plan de la gestion intégrée des ressources dans l'ensemble des régions où elle est présente en participant aux différentes tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. La Sépaq collabore aussi à différents sous-comités régionaux liés à divers enjeux concernant les réserves fauniques, notamment les habitats fauniques, la répartition spatiale des

³⁴ MFFP, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 2.

coupes forestières et les aires intensives de production ligneuse. Ultiment, ces comités visent à favoriser l'intégration de ces enjeux dans les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels produits par le MFFP. Au début de 2016, la Sépaq a complété le développement d'outils qui permettront de mieux orienter la pratique de la sylviculture intensive dans les réserves fauniques sous sa gestion en fonction des préoccupations et enjeux spécifiques aux réserves. Les choix sylvicoles peuvent alors être modulés et contributifs aux vocations de conservation et de mise en valeur faunique et récréative associées aux particularités des territoires³⁵.

De manière à favoriser l'intégration des enjeux de développement durable dans les planifications locales et régionales, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a entrepris, en 2015-2016, des travaux afin de produire une trousse d'information destinée aux organismes municipaux. Celle-ci porte sur les conditions à mettre en place pour favoriser le développement de l'agriculture biologique. Cette initiative figure comme l'une des cinq initiatives du même genre que prévoit réaliser le MAPAQ d'ici 2020³⁶.

Axe 9 – Le développement économique

Le MESI a investi des efforts dans le soutien au développement de l'entrepreneuriat collectif sur le territoire en lançant, en mai 2015, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020. En 2015-2016, une majorité des 23 mesures qu'il comporte était amorcée. Parmi celles-ci, la signature d'ententes avec 22 pôles régionaux d'économie sociale pour un montant de 1,1 M\$ en 2015-2016³⁷.

Le MFFP, qui doit gérer les activités fauniques au Québec et assurer la pérennité des populations des différents types de gibier, de poissons et d'animaux à fourrure d'intérêt, a poursuivi ses actions afin d'accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage.

Certaines espèces sont en déclin alors que d'autres sont surabondantes à l'échelle locale. Pour ces raisons, le MFFP élabore notamment des plans de gestion en vue de s'assurer de l'exploitation rationnelle de plusieurs espèces d'intérêt tels l'ours noir, le caribou migrateur et le dindon sauvage. Cette exploitation rationnelle garantit le maintien de potentiels de récolte intéressants pour les adeptes de chasse, de pêche et de piégeage, favorise la pleine mise en valeur des espèces ainsi que des retombées économiques substantielles en région³⁸.

³⁵ Sépaq, *Rapport annuel 2015-2016*, p. 17.

³⁶ MAPAQ, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 78.

³⁷ MESI, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 22.

³⁸ MFFP, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 23-24.

En 2015-2016, HQ a atteint son objectif d'une puissance cumulée de 910 MW pour 2015. Ainsi, cette puissance cumulée liée à la réalisation du complexe la Romaine est maintenant disponible³⁹. Le projet de la Romaine comprend la construction de quatre centrales hydroélectriques. Les sommes investies dans la région de la Côte-Nord en 2016 en achats de biens et de services, en salaires et en versements aux différents fonds prévus en vertu des quatre ententes de partenariat conclues avec les communautés locales⁴⁰ continuent d'être importantes.

Pour sa part, en 2015-2016, le MTO a poursuivi la mise en œuvre du programme Stratégie maritime – Volet tourisme. Annoncé en février 2015 et prenant fin en mars 2017, ce programme est doté d'une enveloppe de 30 M\$, dont près de la moitié, à ce jour, a été engagée. Ce programme vise le développement et le renforcement de l'offre touristique québécoise afin de faire du tourisme une industrie compétitive, durable, innovante et attractive pour les visiteurs du Québec et ceux des marchés extérieurs. En 2015-2016, le MTO a soutenu 16 projets et a accordé une aide financière totale de 13 053 195 \$ pour des investissements prévus par les promoteurs et les partenaires totalisant 62 M\$.

Également, des efforts sont investis dans la mise en œuvre de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle. Cette stratégie est soutenue par le programme Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle qui favorise le développement des infrastructures touristiques et la création de produits touristiques en partenariat avec les intervenants de l'industrie locale et régionale, y compris les communautés autochtones. Le développement du potentiel touristique au nord du 49^e parallèle vise à faire de ce territoire une destination touristique recherchée de calibre international.

En 2015-2016, le MTO a soutenu 14 projets. L'aide financière totale accordée est de 2 040 418 \$ pour des investissements prévus par les promoteurs et les partenaires qui totalisent 6,8 M\$. Ces projets se sont déployés dans cinq des six régions touristiques au nord du 49^e parallèle, soit celles de la Baie-James, de Duplessis, d'Eeyou Istchee, de Manicouagan et du Nunavik⁴¹.

Le MERN a accompagné les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier en participant à des comités, à des rencontres avec des promoteurs et des avis sectoriels, pour un total de 107 activités au cours de l'exercice 2015-2016.

³⁹ HQ, *Rapport sur le développement durable 2015*, p. 20.

⁴⁰ Des ententes ont été conclues avec la MRC de Minganie et les communautés de Ekuanitshit et de Nutashkuan. HQ a conclu une entente tripartite avec les communautés de Pakua Shipu et d'Unamen Shipu.

⁴¹ MTO, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 20-21.

Mentionnons que le 6 décembre 2016, le premier ministre a annoncé la mise sur pied du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) qui soutiendra des projets de développement. Il est explicité à l'axe 12.

Axe 10 – La main-d'œuvre

Tant la formation, la reconnaissance des acquis, les services à l'emploi que la persévérance et l'insertion en emploi figuraient comme domaines d'engagements pour plusieurs MO en 2015-2016.

Relativement aux services à l'emploi, de manière à maintenir la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés, le ministère de la Famille a poursuivi ses efforts dans l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour accueillir ou maintenir en emploi les travailleurs expérimentés, le tout en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec⁴².

Également, de manière à répondre à des besoins en matière de main-d'œuvre spécialisée, deux missions des Journées Québec furent prévues à Paris. La première s'est déroulée les 30 et 31 mai 2015; la deuxième, prévue les 21 et 22 novembre 2015, a été annulée en raison des attentats survenus le 13 novembre 2015 à Paris. Les Journées Québec 2015-2016 ont généré près de 20 000 inscriptions de candidates et candidats potentiels, et une cinquantaine d'entreprises y ont proposé des offres d'emploi. Par ailleurs, selon les données partielles recueillies en collaboration avec le MTESS et les partenaires non gouvernementaux, plus d'une cinquantaine d'embauches ont été réalisées grâce à la mission de mai 2015.

Rappelons que les Journées Québec sont des activités de recrutement international organisées par le MTESS en collaboration avec le MIDI et divers partenaires au Québec et en Europe. Organisées depuis 2008, elles ont pour objectif de combler rapidement les besoins en matière de main-d'œuvre spécialisée des entreprises du Québec. Les travailleuses et travailleurs spécialisés recrutés dans le cadre de ces missions sont par la suite encouragés à faire une demande d'immigration permanente⁴³.

Dans le domaine de la persévérance scolaire et de l'insertion en emploi, plus précisément afin de soutenir les cégeps dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes favorisant la réussite, la persévérance et l'intégration des Autochtones, le MEES dispose du programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial. Celui-ci vise à favoriser l'accès des élèves autochtones aux études collégiales en accordant une aide financière aux cégeps qui s'engagent à répondre

⁴² Ministère de la Famille, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 60 et 80.

⁴³ MIDI, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 24.

à leurs besoins éducatifs particuliers. En 2015-2016, 17 cégeps se sont partagé un total de 769 140 \$ alors qu'en 2014-2015, 14 cégeps avaient reçu un total de 765 854 \$⁴⁴.

Durant la même période, le MEES contribue toujours à l'axe d'intervention de la main-d'œuvre par la mesure visant un soutien à la mise en place de structures régionales⁴⁵ pour la reconnaissance des acquis et des compétences. Le MEES a investi 1,4 M\$ pour soutenir les centres d'expertise, réservant un montant de 400 000 \$ pour la réalisation de projets spéciaux. Plusieurs services ont été fournis aux établissements d'enseignement collégial :

- Sessions de formation pour différentes catégories de personnes;
- Soutien aux activités courantes;
- Recension des besoins;
- Rencontres de partage entre intervenants;
- Promotion des centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) et de la reconnaissance des acquis et des compétences;
- Activités de recherche et de développement;
- Recherche de partenariats⁴⁶.

Finalement, un autre exemple d'action associé à la formation et à la reconnaissance des acquis provient de la STQ. En 2015-2016, un inventaire des qualifications du personnel des traverses saisonnières intégrées au réseau de la STQ depuis janvier 2012, soit celles de l'Isle-aux-Grues, de l'Île-Verte, de la rivière Saint-Augustin et de Harrington Harbour, a été complété dans le but de favoriser le développement, la disponibilité et la rétention de la main-d'œuvre spécialisée qualifiée et d'assurer une relève pour ces traverses situées dans des communautés isolées et éloignées⁴⁷.

Axe 11 – Les territoires à revitaliser

En 2015-2016, afin de soutenir les corporations de développement communautaire, le MTESS a accueilli une nouvelle corporation de développement communautaire dans le programme réservé à ces organismes, ce qui porte à 59 le nombre des corporations qu'il soutient. Une somme de 3,85 M\$ a été versée à ces organismes soutenus par le programme.

⁴⁴ MEES, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 71.

⁴⁵ La création de nouveaux CERAC remonte à février 2013. Ils sont situés au Champlain Regional College et aux cégeps de Drummondville, de Sainte-Foy et de Marie-Victorin.

⁴⁶ MEES, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 107.

⁴⁷ STQ, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 27.

En ce qui concerne le soutien aux initiatives locales, régionales et nationales associé à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le MTESS poursuit son implication dans la mise en œuvre des 22 alliances pour la solidarité. Les sommes versées en région dans le cadre des alliances pour la solidarité totalisent 103,5 M\$⁴⁸.

Également, le MAMOT a poursuivi activement son travail à l'identification des territoires à revitaliser par l'entremise d'un nouvel indice de vitalité économique (IVE). En 2015-2016, une entente de service a été signée avec l'Institut de la statistique du Québec pour convenir de la conception finale et de la publication du nouvel IVE sur la base des données de 2014 pour une publication en 2016-2017. En effet, les données de l'IVE 2002-2014 ont été publiées le 14 décembre 2016. Ce nouvel indice constitue un outil de connaissance qui permet de mesurer, à une fréquence régulière, le niveau de vitalité économique des territoires.

En outre, il permet de classer les localités de 40 habitants et plus (municipalités, communautés autochtones et territoires non organisés) les unes par rapport aux autres. Celles qui ont un indice positif ont une vitalité supérieure à la plupart des localités auxquelles elles se comparent et, à l'inverse, lorsque l'indice est négatif, cela indique qu'elles ont une vitalité inférieure à la plupart des localités. L'IVE a également été calculé à l'échelle des MRC, les comparant ainsi les unes aux autres⁴⁹. Il servira à la répartition du Fonds de développement des territoires (FDT) en 2018-2019 et en 2019-2020 et à celle du FARR.

Soulignons que l'IVE remplace l'ancien indice de développement socioéconomique qui a été produit par le MAMOT en 2001 et en 2006, lequel a tout de même servi à diriger une part de l'enveloppe du FDT (voir prochaine section) vers les MRC où les défis de revitalisation sont plus grands.

Finalement, le MAMOT a maintenu, en 2015-2016, son soutien à la revitalisation urbaine intégrée dans les grandes villes de la métropole (Montréal, Laval, Longueuil). Dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM), une aide financière de 500 000 \$ a été accordée à la Ville de Montréal pour soutenir 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée, réparties dans 10 arrondissements. La mise en œuvre de ces projets se déroule d'octobre 2015 à octobre 2016. Par ailleurs, un avenant a été convenu à l'entente conclue avec la Ville de Laval pour la prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2016, sans qu'il y ait toutefois de contribution financière supplémentaire du gouvernement. Trois secteurs de cette ville font l'objet d'une démarche de revitalisation urbaine intégrée : Chomedey, Place Saint-Martin et Pont-Viau⁵⁰.

⁴⁸ MTESS, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 114.

⁴⁹ MAMOT, *Muni-express*, décembre 2016.

⁵⁰ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 94.

Axe 12 – La capacité d’action des collectivités

Les directions régionales du MAMOT soutiennent la capacité d’action des collectivités. En 2015-2016, elles ont notamment poursuivi le soutien technique aux MRC dans la création, la gestion et le développement de parcs régionaux, par exemple le parc régional du Marécage-des-Scots, en Estrie, et le parc régional du Sault-des-Chats, en Outaouais.

Cet accompagnement se traduit également par l’organisation, de la part des directions régionales de l’Outaouais, de l’Abitibi-Témiscamingue et du Centre-du-Québec, de séances de sensibilisation auprès des acteurs du milieu afin de présenter la démarche applicable à la création d’un parc régional sur les terres publiques. Ces rencontres ont notamment donné lieu à la mise en place d’un comité pour la création du parc au lac des Trente et Un Milles dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en Outaouais⁵¹.

Le MAMOT a aussi agi afin d’améliorer le cadre de financement des municipalités par la signature de l’Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 le 29 septembre 2015⁵². Cet accord reflète un nouveau type de partenariat entre le gouvernement et le milieu municipal visant une plus grande autonomie municipale.

De plus, le gouvernement propose de mettre sur pied le FARR. À terme, ce fonds atteindra une enveloppe de 100 M\$ chaque année. Il constituera un levier pour soutenir la concertation et la réalisation de projets mobilisateurs qui auront des répercussions dans les régions du Québec. Le FARR permettra de favoriser la concertation entre les élus, de partager leur vision et de contribuer à la mise en œuvre de projets de développement porteurs pour chacune de leurs régions.

En outre, le MAMOT a amorcé, en 2015-2016, le renforcement de l’accompagnement offert au milieu municipal dans ses démarches de planification en aménagement du territoire, dans le contexte de la redéfinition des relations entre Québec et les municipalités. Il favorise ainsi davantage le travail en amont avec les MRC dans une approche partenariale visant à permettre aux MO concernés de mener, avec le milieu municipal, les échanges nécessaires pour que l’intégration des orientations gouvernementales, dans les documents de planification des communautés métropolitaines, des MRC et des municipalités locales, prenne en compte les réalités des différents territoires. Pour ce faire, les directions régionales du MAMOT et les conférences administratives régionales (CAR), ou une formule équivalente, sont mises à contribution afin de faciliter les échanges.

⁵¹ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 91.

⁵² MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 91.

Des démarches ciblées ont ainsi été déployées en 2015-2016 auprès de certaines MRC pour favoriser la prise en compte de leurs particularités dans l'intégration des orientations gouvernementales à leurs démarches d'aménagement du territoire. Ce renforcement de l'accompagnement est accueilli favorablement par les élus municipaux concernés ainsi que par les associations qui représentent les dirigeants administratifs et les professionnels de l'aménagement travaillant dans les MRC⁵³.

De manière à acquérir et à diffuser des connaissances sur le potentiel minéral, le MERN a quant à lui investi dans la réalisation de 24 projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques et d'études géologiques, dont plus de 50 % se trouvaient sur le territoire du Plan Nord. Ces travaux, couvrant une superficie de 254 120 km², ont permis d'identifier 127 nouvelles cibles d'exploration. De plus, les études de potentiel ont permis de mettre en évidence 218 cibles d'exploration à partir des données cumulées dans SIGÉOM⁵⁴.

Chaque année, de nouveaux partenariats sont mis en place afin d'acquérir de nouvelles connaissances géospatiales sur différents territoires. En 2015-2016, neuf partenariats avec des acteurs régionaux ont été mis en place pour la réalisation de projets de photographies aériennes et de levés lidars dans cinq régions du Québec. Les projets ont couvert une superficie de 99 717 km² (cible annuelle de 20 000 km²).

Le MERN a poursuivi l'exercice de délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux en signant deux ententes de délégation foncière de terres du domaine de l'État dans des parcs régionaux. Il s'agit du parc régional de la Montagne du Diable, situé dans la région des Laurentides, et du parc naturel régional de Portneuf, situé dans la région de la Capitale-Nationale.

Finalement, la rénovation cadastrale a été complétée à 86 % en 2015-2016. Elle vise à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements⁵⁵.

Axe 13 – La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a poursuivi la réalisation d'actions liées à l'OVT, notamment en répondant aux demandes de 16 des 17 régions administratives du Québec par l'intermédiaire de ses services d'expositions et de techniques audiovisuelles. Le CSPQ a de

⁵³ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 39.

⁵⁴ MERN, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 60.

Le SIGÉOM est un système d'information géominière qui contient toutes les données géoscientifiques québécoises recueillies depuis 150 ans, http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_indexAccueil?l=f.

⁵⁵ MERN, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 60.

plus offert une couverture du Réseau national intégré de radiocommunication permettant de desservir les régions du Québec.

La création de pôles régionaux d'expertise avec les centres de développement de solutions en ressources informationnelles de Rimouski et de Saguenay permet à certaines personnes d'occuper un emploi dans leur région tout en contribuant à sa croissance économique. De plus, l'expansion de ces deux centres a permis l'augmentation du nombre d'employés au CSPQ.

Afin de répondre à ses engagements pour cet axe, il ne faut pas manquer de souligner que le CSPQ a procédé à une analyse systématique des effets sur l'économie régionale produits par les appels d'offres des achats regroupés⁵⁶.

Des exemples d'IQ, du MAMOT ainsi que de la SHQ peuvent aussi illustrer la mise en œuvre d'actions pour cet axe. D'abord, IQ s'est engagé à participer à différents comités ou tables afin de soutenir le développement socioéconomique des collectivités. En 2015-2016, IQ a participé activement à huit comités ou tables afin de favoriser le développement socioéconomique des régions du Québec atteignant ainsi la cible qu'il s'était fixée⁵⁷.

Ensuite, dans le contexte des changements majeurs liés à la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional, plusieurs CAR se sont dotés de mécanismes particuliers leur permettant d'aborder les enjeux entourant cette nouvelle réalité. Pour la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'organisation du Sommet économique régional a même été l'occasion de bonifier ses responsabilités⁵⁸.

Axe 14 – L'action conjointe autour des priorités des collectivités

Dans le cadre de cet axe, la Sépaq a poursuivi ses efforts à entretenir des liens plus soutenus avec les intervenants régionaux. Encore cette année, les structures consultatives de la Sépaq ont tenu au moins deux rencontres annuelles par établissement⁵⁹.

Approuvé en juillet 2015, le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2015-2018 a pour objectif de confier, aux MRC et aux conseils d'agglomération d'une même région, des responsabilités permettant d'appuyer le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire⁶⁰.

⁵⁶ CSPQ, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 93.

⁵⁷ IQ, *Rapport annuel d'activités et de développement durable 2015-2016*, p. 72.

⁵⁸ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 93.

⁵⁹ Sépaq, *Rapport annuel 2015-2016*, p. 101.

⁶⁰ MFFP, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 5.

Le PADF a aussi comme objectif d'investir dans la diffusion du savoir-faire en aménagement forestier et en transformation du bois en soutenant et en accompagnant les initiatives des milieux régionaux et en favorisant l'organisation de différentes activités à cet égard.

Le PADF confirme la volonté du MFFP de se rapprocher des centres de décision relevant des populations locales, y compris des communautés autochtones, et donne aux milieux régionaux une plus grande emprise sur leur développement. Il confirme également les engagements du MFFP quant à la réalisation de la planification, de la conservation et de la mise en valeur des ressources forestières dans une perspective de développement durable.

Le 17 décembre 2015, le MFFP a rendu publique la Stratégie d'aménagement durable des forêts adoptée par le Conseil des ministres⁶¹. Cette stratégie propose plusieurs outils pour que les intérêts, les valeurs et les besoins des personnes et des organismes concernés par l'aménagement forestier durable soient pris en compte dans les décisions du MFFP.

Le partage d'information pertinente et à jour permet ainsi aux citoyens et aux acteurs en cause de participer, de manière éclairée, à la gestion des ressources forestières et fauniques. Comme les années précédentes, le MFFP a mené de nombreuses consultations du public et des communautés autochtones concernées sur les plans d'aménagement forestier intégré⁶² dans toutes les régions forestières du Québec.

Le MFFP met en place des moyens pour informer les personnes et les organismes concernés par la gestion durable des forêts. Par sa page Facebook et son compte Twitter, le MFFP contribue directement à l'actualité faunique et forestière du Québec. Le MFFP est ainsi de plus en plus présent dans les médias sociaux, notamment grâce à son partage quotidien de contenu lié à sa mission et en profitant de son réseau de partenaires pour promouvoir ses publications. Lors de la publication du rapport annuel, la page Facebook du MFFP comptait 6 000 abonnés, tandis que celle pour la Fête de la pêche en comptait 14 000. Le compte Twitter du MFFP avait, quant à lui, près de 1 100 abonnés⁶³.

En février 2016, le MFFP a développé une nouvelle vitrine d'accueil pour son site Web. Projetant une image actuelle du MFFP, elle s'adapte aux appareils mobiles et à l'utilisation des médias sociaux des clientèles.

⁶¹ MFFP, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 7.

⁶² <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>.

⁶³ MFFP, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 26.

Axe 15 – Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine

Le gouvernement, en collaboration avec la Ville de Montréal, la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et les principaux partenaires du grand Montréal, se mobilise pour souligner le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal. L'intervention gouvernementale comporte trois axes : la concertation des partenaires majeurs en vue de maximiser les retombées pour la métropole, le soutien aux festivités et les legs du gouvernement à la métropole.

En appui au ministre responsable de la région de Montréal, chargé de la coordination gouvernementale relative au 375^e anniversaire de Montréal, un comité interministériel, piloté par le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM), a été mis en place pour assurer la cohérence de l'action gouvernementale. Le comité s'est réuni quatre fois en 2015-2016. Un autre comité, animé par la Ville de Montréal et composé de représentants de la Société des célébrations, de la Ville et du SRM, assure la concertation et la collaboration entre les principaux partenaires concernés. Ce comité a tenu cinq rencontres en 2015-2016.

En soutien à ces festivités, le Gouvernement du Québec contribuera jusqu'à concurrence de 60 M\$ aux célébrations qui se tiendront en 2017. La Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal s'est vu confier, par la Ville de Montréal, la responsabilité d'organiser et de promouvoir les festivités. En 2015-2016, une subvention de 15,5 M\$ a été versée à la Société des célébrations par le gouvernement pour soutenir la programmation des festivités.

Le MAMOT entend aussi contribuer à la réalisation de divers legs à la métropole pour une somme de 111,4 M\$ pour le réaménagement touristique de l'oratoire Saint-Joseph-du-Mont-Royal, le réaménagement et la mise en valeur du parc Jean-Drapeau et pour la trame verte et bleue du grand Montréal. À cela s'ajoute une contribution maximale de 9,5 M\$, autorisée pour le projet de mise en lumière du pont Jacques-Cartier dans le cadre de la subvention accordée à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal⁶⁴.

Doté d'une enveloppe annuelle de l'ordre de 17 M\$, le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) constitue un outil d'intervention important pour susciter et soutenir l'essor économique, social et culturel de la métropole, et en favoriser le progrès et le rayonnement.

⁶⁴ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 31.

Revue en 2014-2015, les orientations et les priorités d'intervention du FIRM permettent de soutenir les projets qui contribuent le mieux à renforcer l'attractivité, la compétitivité et le rayonnement de la métropole. Ce fonds demeure un programme souple qui permet d'intervenir dans des secteurs d'activités variés. Il continue d'agir en complémentarité avec des programmes existants afin d'appuyer des activités structurantes pour la métropole. Des indicateurs de résultats ont été conçus et seront intégrés aux normes du programme dès 2016-2017.

Au cours de l'année 2015-2016, 87 projets ont été soutenus par le FIRM, dont 60 festivals et événements, et 27 initiatives en matière économique, culturelle ou sociale. Les contributions privées et publiques à ces projets sont estimées à près de 254 M\$. La contribution du MAMOT à ces projets, par l'entremise du FIRM, s'élève à 13,9 M\$ en 2015-2016, certaines sommes étant réparties sur plus d'une année financière. Le solde de l'enveloppe est destiné à honorer des engagements des années précédentes et à payer le service de la dette de projets d'infrastructures lancés antérieurement.

La majorité des 60 festivals et événements soutenus en 2015-2016 sont de nature culturelle, mais des événements sportifs (Prix cycliste Pro-Tour, Marathon Oasis, Ski Tour Canada 2016) et des événements d'affaires (Conférence de Montréal, C2.MTL, Festival international du Startup de Montréal), qui positionnent la métropole dans des secteurs d'excellence, ont également été financés. Parmi les 27 initiatives à caractère économique, culturel ou social, on trouve 18 projets économiques, notamment le soutien aux grappes industrielles et à Montréal International, 3 projets culturels et 6 projets destinés à promouvoir le développement social et le cadre de vie⁶⁵.

Finalement, en ce qui concerne le soutien aux grappes industrielles métropolitaines, dans le cadre du FIRM, une aide financière de 700 000 \$ a été octroyée pour le financement des activités de sept grappes métropolitaines : TechnoMontréal, Montréal InVivo, Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, AluQuébec, AéroMontréal, Écotech Québec et CargoM. La grappe Mode a quant à elle reçu un financement de 50 000 \$. Une somme additionnelle de 230 000 \$ a été accordée à certaines grappes métropolitaines pour des projets précis, dont l'initiative MACH, ayant pour objectif d'optimiser la performance de la chaîne d'approvisionnement aérospatiale québécoise, et des activités de promotion du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec⁶⁶.

⁶⁵ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 44.

⁶⁶ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 94.

Axe 16 – Un aménagement métropolitain durable

De manière à encourager un aménagement métropolitain durable, le MAMOT a soutenu en 2015-2016 la Communauté métropolitaine de Montréal pour la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement par l'application des principes de développement durable relativement à la densification du territoire et au redéveloppement du cadre bâti. Des principes qui font partie intégrante des orientations du gouvernement en aménagement. L'aménagement métropolitain durable se traduit aussi par la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement des MRC qui se poursuit en 2015-2016⁶⁷.

Axe 17 – Des instances territoriales mieux articulées

En 2015-2016, le MAMOT a soutenu la Ville de Montréal dans l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole. Le versement d'une subvention annuelle pour soutenir la Ville dans la livraison de services spécifiques découlant de son rôle de métropole tire son origine de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal, conclue en 2008 entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Une nouvelle entente a été signée pour tenir compte des orientations gouvernementales à l'égard de la métropole énoncées dans le budget 2014-2015. Le gouvernement a ainsi effectué le transfert d'une subvention inconditionnelle de 25 M\$ à la Ville de Montréal pour l'exercice 2015-2016⁶⁸.

Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Les données des indicateurs sont publiées sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) qui offre une information statistique cohérente et rigoureuse tout en permettant l'accès à des statistiques officielles produites par plusieurs MO québécois.

La publication de ces indicateurs répond à une exigence législative inscrite à la LAOVT. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec et à différentes échelles territoriales en matière d'OVT. Conformément à cette exigence, le MAMOT a rendu publique, le 13 mai 2013, une liste composée de 26 indicateurs adoptés par le gouvernement qui couvrent les trois principaux thèmes de la SAOVT (voir annexe 5), soit l'occupation territoriale, la qualité de vie et la prospérité économique.

⁶⁷ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 90.

⁶⁸ MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 43.

En date du 31 mars 2016, les fiches explicatives de 25 des 26 indicateurs d'OVT, de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible, sont en ligne sur le site de la BDSO (voir l'annexe 5 pour la compilation des déclinaisons territoriales des indicateurs). Les données du 26^e indicateur ont été rendues publiques en janvier 2017. Cet indicateur porte sur la proportion de la population vivant dans les localités où l'IVE est faible (http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/vitalite_01.pdf).

Également, pour la première fois en 2015-2016, les MO ont reçu l'instruction du SCT de rendre compte, dans leur rapport annuel de gestion, du résultat de leurs actions ayant pu avoir un effet sur le ou les indicateurs d'OVT qui concernent leur domaine d'affaires.

Ainsi, pour cette période, quatre MO ont jugé pertinent de commenter leurs actions au regard d'indicateurs d'OVT, soit le MCC, le MTMDET, IQ et le MAMOT⁶⁹. Des efforts seraient à consentir à l'avenir afin de mieux répondre à cette exigence législative visant à rendre compte des résultats obtenus au regard des indicateurs d'OVT qui concernent le domaine d'affaires des MO.

⁶⁹ Information tirée des rapports suivants : MCC, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 68; MTMDET, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*; IQ, *Rapport annuel d'activités et de développement durable 2015-2016*, p. 73; MAMOT, *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, p. 95.

Conclusion

Ce quatrième bilan annuel, qui porte sur la mise en œuvre de la SAOVT 2011-2016, dresse un portrait des actions posées par l'administration publique et concourant à l'OVT. Ce document comporte des exemples pour chacun des axes illustrant l'apport de l'action gouvernementale à la SAOVT. Son contenu s'inscrit en concordance avec l'une ou l'autre de quatre grandes orientations. Des orientations qui visent à mieux habiter nos territoires, à vivre de nos territoires, à agir en synergie et à relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal.

Pour une première fois cette année, le bilan de mise en œuvre rend compte du résultat des actions des MO ayant pu avoir un effet sur un ou des indicateurs d'OVT concernant leurs domaines d'affaires. L'analyse dans les rapports annuels des MO de cette obligation législative permet de constater qu'un travail demeure à faire afin de répondre adéquatement à cette exigence.

Annexe 1

Liste des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 par orientation et axe d'intervention

Orientations	Axes d'intervention	Objectifs
Agir pour mieux habiter nos territoires	La fierté d'appartenir à une collectivité	Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance
		Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel
	L'accueil des nouvelles populations (les personnes immigrantes, les jeunes, les familles et les aînés)	Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles
		Favoriser la qualité des relations interculturelles
		Promouvoir le retour des jeunes
	Les relations avec les nations autochtones	Agir pour favoriser la cohabitation harmonieuse des communautés autochtones et allochtones
		Bien informer les populations sur les questions autochtones, les ententes intervenues et les négociations en cours
	Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques (infrastructures municipales, services de garde, services éducatifs, services de santé, services aux familles et aux aînés, services en matière de culture, de loisir et de sport)
	L'habitation et le milieu de vie	Adapter l'offre de logements et les milieux de vie pour tenir compte des tendances sociodémographiques
		Disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante
		Faciliter l'accès au logement et à la propriété pour les jeunes familles, notamment dans le centre des agglomérations
		Favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle
		Densifier les pôles urbains ou ruraux
	La mobilité durable	Favoriser des milieux de vie sûrs
		Promouvoir et développer l'utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif pour les personnes
		Soutenir les systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
		Assurer la pérennité des infrastructures routières pour les générations futures

Orientations	Axes d'intervention	Objectifs
	Les technologies et les services numériques	Parfaire l'accès et renforcer l'utilisation d'Internet haute vitesse
	Le virage écoresponsable	Soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable (saine gestion de l'urbanisation, gestion durable de l'énergie, de l'eau et des matières résiduelles, lutte contre les changements climatiques, concept de bâtiment durable, mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité, dans une perspective intégrée)
Agir pour vivre de nos territoires	Le développement économique (l'économie sociale, l'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat, la ruralité, l'agriculture et les pêcheries, les ressources naturelles, le tourisme)	Soutenir la modernisation de la structure industrielle
		Accroître la compétitivité des entreprises
		Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif
	La main-d'œuvre (les services à l'emploi, la persévérance scolaire et l'insertion en emploi, la formation et la reconnaissance des acquis)	Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée
	Les territoires à revitaliser	Agir pour relancer les secteurs à revitaliser
Agir en synergie	La capacité d'action des collectivités	Moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme
		Améliorer les outils financiers à la disposition des instances municipales
		Accentuer les efforts de décentralisation et de délégation de responsabilités
	La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	Renforcer les interventions gouvernementales par une loi-cadre
Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision		
	L'action conjointe autour des priorités des collectivités	Assurer la collaboration entre les collectivités et le gouvernement
Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal	Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine	Mettre en place une table de concertation métropolitaine et un comité interministériel pour l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Montréal
	Un aménagement métropolitain durable	Assurer une gestion cohérente de l'urbanisation
	Des instances territoriales mieux articulées	Clarifier le rôle et les mandats respectifs des instances de gouvernance

Annexe 2

Principes en occupation et en vitalité des territoires qui doivent guider les ministères, organismes et entreprises d'État concernés par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Ces principes sont énoncés à l'article 5 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3).

« Le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise » : les nations autochtones constituent des nations distinctes, ayant des cultures, des langues, des coutumes et des traditions qui leur sont propres ainsi que des droits reconnus ou revendiqués. Par leur nature inclusive, l'occupation et la vitalité des territoires s'adressent donc également aux Autochtones.

« L'engagement des élus » : l'occupation et la vitalité des territoires s'appuient sur l'action des personnes élues membres de l'Assemblée nationale, du conseil d'une municipalité, d'un conseil de bande, du conseil d'un village nordique, de l'Administration régionale crie ou du conseil d'une commission scolaire.

« La concertation » : la concertation entre les personnes élues et les acteurs socioéconomiques d'une collectivité, s'appuyant sur les aspirations et la mobilisation de la population, constitue une importante contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires.

« La complémentarité territoriale » : les personnes élues et les acteurs socioéconomiques de collectivités voisines ou partageant des intérêts communs sont invités à s'associer et à unir leurs forces pour collaborer, planifier et agir de façon complémentaire et profitable à ces collectivités.

« L'action gouvernementale modulée » : l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires ainsi que de la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités.

« La cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires » : la meilleure cohérence possible entre les différentes planifications demandées aux municipalités, aux conférences régionales des élus et aux communautés métropolitaines est recherchée dans le but de maximiser l'efficacité des décisions et des interventions.

Annexe 3

État de publication des planifications pluriannuelles en occupation et en vitalité des territoires des ministères, organismes et entreprises d'État au 31 mars 2016

Ministères, organismes ou entreprises d'État	Planification pluriannuelle OVT choisie	État de publication en date du 31 mars 2016
AMT	PADD	En ligne
CSPQ	PADD	En ligne
HQ	PADD	En ligne
IQ	PADD	En ligne
MJQ	PADD	En ligne
MAPAQ	PADD	En ligne
MCE ⁷⁰	Planification stratégique	À venir
MCC	Planification stratégique et PADD	Planification stratégique et PADD en ligne
MAMOT	Plan OVT	En ligne
MDDELCC	PADD	En ligne
MEES	PADD	En ligne
MESI	Planification stratégique	En ligne
MERN	PADD	En ligne
Ministère de la Famille	Planification stratégique et PADD	À venir
MFFP	Planification stratégique	En ligne
MIDI	Planification stratégique	En ligne
MSP	Planification stratégique	En ligne
MSSS	PADD	En ligne
MTESS	PADD	En ligne
MTMDET	Planification stratégique	En ligne
SCT	PADD	En ligne
Sépaq	Plan OVT	En ligne
SHQ	Planification stratégique et PADD	Planification stratégique et PADD en ligne
STQ	PADD	En ligne
MTO	À venir	À venir

⁷⁰La planification pluriannuelle du MCE doit comprendre les engagements de deux secrétariats qui relèvent de ce ministère : le SAA et le SAJ. À noter que depuis le printemps 2014, le SRM et le Secrétariat à la Capitale-Nationale ne relèvent plus du MCE. Ils relèvent respectivement du MAMOT et du MTESS.

Annexe 4

État de réalisation des mesures telles qu'inscrites aux rapports annuels de gestion des ministères, organismes et entreprises d'État en date du 31 mars 2016

Orientation 1 ▀ Agir pour mieux habiter nos territoires		MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation ⁷¹
Axe 1 La fierté d'appartenir à une collectivité			
1.1.	Favoriser la participation des jeunes et des femmes aux élections municipales	MAMOT, SCF	Réalisée
1.2.	Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, technologique et intangible de l'entreprise	HQ	En cours
1.3.	Contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal	Sépaq	En cours
1.4.	Gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources	Sépaq	Réalisée
1.5.	Mettre en œuvre la Stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux	Sépaq	Réalisée
1.6.	Mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux	Sépaq	En cours
1.7.	Augmenter la connaissance du territoire, notamment sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion	Sépaq	Réalisée
1.8.	Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel	MCC	Réalisée
1.9.	Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	MCC	En cours
1.10.	Soutenir les collectivités dans une démarche de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel grâce à l'offre du Centre de conservation du Québec	MCC	Réalisée
1.11.	Réaliser des plans de conservation et des outils de communication touchant le patrimoine culturel	MCC	Réalisée
1.12.	Mettre à jour la politique culturelle Gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis	MCC	En cours
1.13.	Mettre en œuvre une démarche concertée de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux avec le MCC	SHQ	Reportée

⁷¹ Plusieurs mesures qui se déroulent en continu sont inscrites au présent bilan comme « Réalisées » compte tenu de l'atteinte de la cible pour 2015-2016 rendue publique par l'organisation concernée.

Orientation 1 ■ Agir pour mieux habiter nos territoires		MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation⁷¹
Axe 2 L'accueil des nouvelles populations			
2.1.	Les personnes immigrantes – Contribuer à augmenter le pourcentage de personnes immigrantes qui s'établissent hors de la région métropolitaine de Montréal, en vue de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires	MIDI	En cours
2.2.	Les personnes immigrantes – Amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité	MTESS MIDI	Modifiée
2.3.	Les personnes immigrantes – Augmenter la proportion de personnes immigrantes admises au Québec ayant déclaré ne pas connaître le français qui participent à un cours de français	MIDI	En cours
2.4.	Les personnes immigrantes – Accroître l'efficacité de l'offre de service gouvernementale, en mettant notamment en place, en collaboration avec le MTESS, une offre de services intégrés aux personnes immigrantes nouvellement immigrées	MIDI MTESS	Réalisée
2.5.	Les jeunes – Consolider le soutien à Place aux jeunes en région	SAJ	En cours
2.6.	Les jeunes – Accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes pour la poursuite du programme Engagement jeunesse	SAJ, MTESS, MSSS, MEES, MIDI, MAMOT	Réalisée
2.7.	Les familles et les aînés – Offrir un soutien financier et technique aux municipalités de petite taille ainsi qu'aux MRC qui souhaitent élaborer, mettre à jour ou mettre en œuvre une politique familiale municipale ou une démarche Municipalité amie des aînés	Ministère de la Famille	En cours
Axe 3 Les relations avec les nations autochtones			
3.1.	Mettre à jour l'inventaire des ententes intercommunautaires, en collaboration avec les partenaires du MAMOT, et le transmettre aux associations municipales	MAMOT	En cours
3.2.	Produire un guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités en matière de consultation des communautés autochtones relativement à l'aménagement du territoire	MAMOT	Retirée
3.3.	Établir des mécanismes de collaboration et de concertation entre la conférence administrative régionale de la Montérégie, la MRC de Roussillon, la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la communauté mohawk de Kahnawake	MAMOT	Modifiée
3.4.	Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre communautés autochtones et municipalités	MAMOT SAA	En cours
3.5.	Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones	SAA	En cours
3.6.	Maintenir le financement du ministère visant à favoriser la connaissance des cultures autochtones	MEES	Réalisée
3.7.	Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles	MERN	En cours

Orientation 1 ▀ Agir pour mieux habiter nos territoires	MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation ⁷¹
3.8. Conclure des ententes avec les nations autochtones en matière de services de garde	Ministère de la Famille	Réalisée
3.9. Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs	MFFP	En cours
3.10. Soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones	MSP	En cours
3.11. Renforcer les relations avec les Autochtones pour une cohabitation harmonieuse	SAA	Réalisée
3.12. Favoriser le développement communautaire, culturel et économique des nations et des groupes autochtones	SAA	Réalisée
3.13. Contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris	MAMOT SAA	En cours
Axe 4 Les services de proximité		
4.1. Les infrastructures municipales – Attribuer de l'aide financière aux municipalités pour les infrastructures d'eaux usées et d'eau potable	MAMOT	Réalisée
4.2. Les infrastructures municipales – Intégrer des critères en lien avec l'occupation et la vitalité des territoires dans l'analyse des projets à incidences locales et régionales des programmes d'infrastructures	MAMOT	Réalisée
4.3. Les infrastructures municipales – Attribuer de l'aide financière aux municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructures en lien avec le développement nordique	MAMOT	Réalisée
4.4. Les services aux citoyens – Faciliter l'accès pour les citoyens aux services offerts par le CSPQ et les autres ministères et organismes	CSPQ	Réalisée
4.5. Les services aux citoyens – Évaluer l'offre de service de proximité public et privé dans les petites collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue	MAMOT	En cours
4.6. Les services en matière de culture – Collaborer, avec des clients partenaires, à la réalisation de projets d'immobilisation favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions	MCC	Réalisée
4.7. Les services éducatifs – Contrer les effets de la décroissance scolaire	MEES	Réalisée
4.8. Les services éducatifs – Mettre à la disposition des communautés autochtones des centres d'éducation des adultes	MEES	Réalisée
4.9. Les services éducatifs – Poursuivre l'implication du Ministère afin de prévoir l'espace nécessaire pour répondre aux besoins particuliers des commissions scolaires	MEES	Réalisée
4.10. Les services de garde – Créer de nouvelles places à contribution réduite en services de garde, conformément aux engagements ministériels	Ministère de la Famille	Réalisée
4.11. Les services de garde – Promouvoir la participation des milieux au processus d'attribution des places à contribution réduite en service de garde	Ministère de la Famille	Réalisée

Orientation 1 ▀ Agir pour mieux habiter nos territoires		MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation⁷¹
4.12.	Les services de garde – Poursuivre la mise en œuvre du Programme de financement des infrastructures dans les centres de la petite enfance	Ministère de la Famille	En cours
4.13.	Les services de garde – Accorder des allocations ou un soutien exceptionnel à l'accès à des services de garde répondant à des besoins particuliers	Ministère de la Famille	En cours
4.14.	Les services de santé – Favoriser la pratique de groupe, polyvalente et interdisciplinaire de la médecine de famille par la mise en place de groupes de médecine de famille (ou modèle équivalent)	MSSS	En cours
4.15.	Les services de santé – Assurer l'inscription et la prise en charge des personnes auprès d'un médecin de famille	MSSS	En cours
4.16.	Les services en matière de loisir et de sport – Faciliter l'accès à des infrastructures et à des réseaux récréatifs et sportifs	MEES	En cours
4.17.	Les services aux aînés – Soutenir l'amélioration de l'offre des services aux proches aidants	Ministère de la Famille	En cours
4.18.	Les services aux aînés – Financer de nouveaux projets dans le cadre du programme de soutien financier Québec ami des aînés	Ministère de la Famille	En cours
4.19.	Les services aux aînés – Investir dans l'adaptation des infrastructures et des services régionaux offerts aux aînés	Ministère de la Famille MAMOT	En cours
4.20.	Les services aux aînés – Soutenir le réseau de coordonnateurs régionaux en matière de maltraitance affectés aux personnes âgées	Ministère de la Famille	Réalisée
4.21.	Les services aux aînés – Élaborer une stratégie gouvernementale du vieillir chez soi	Ministère de la Famille	Réalisée
Axe 5 L'habitation et le milieu de vie			
5.1.	Mettre en place une table de concertation regroupant les ministères et organismes gouvernementaux constructeurs de logements afin de s'assurer d'une meilleure cohésion gouvernementale lors de la planification du développement résidentiel nordique	SHQ	Reportée
5.2.	Mettre en place un laboratoire sur l'habitation nordique	SHQ	Réalisée
5.3.	Rédiger un guide sur les bonnes pratiques en matière de construction d'habitations et de petits bâtiments en milieu nordique	SHQ	En cours
5.4.	Concevoir un prototype d'habitation à loyer modique nordique	SHQ	Réalisée
5.5.	Dresser le portrait des conditions d'habitation des ménages autochtones du territoire québécois	SHQ	Reportée
5.6.	Organiser des entretiens sur l'habitat sur le thème des Inuits et du Nunavik	SHQ	Réalisée

Orientation 1 ▀ Agir pour mieux habiter nos territoires		MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation⁷¹
5.7.	Élaborer une stratégie Web régionale afin de mettre en valeur l'information propre à chacune des régions en matière d'habitation	SHQ	Réalisée
5.8.	Concevoir et mettre en ligne des manuels portant sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat à l'intention des mandataires concernés	SHQ	Réalisée
5.9.	Concevoir et diffuser un outil permettant l'accès en ligne à une formation de base sur l'application des programmes d'amélioration de l'habitat	SHQ	Réalisée
5.10.	Réaliser des logements sociaux et communautaires additionnels sous réserve des engagements financiers gouvernementaux	SHQ	En cours
5.11.	Intensifier la collaboration entre le Ministère et le monde municipal, particulièrement en sécurité civile et en sécurité incendie	MSP	En cours
5.12.	Améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels	MSP	En cours
Axe 6 La mobilité durable			
6.1.	Se donner une vision intégrée du développement du transport collectif en lien avec les orientations d'aménagement du territoire	AMT	Réalisée
6.2.	Poursuivre les efforts dans le domaine de l'électrification des transports au Québec	HQ	Réalisée
6.3.	Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine des transports	MERN MTMDET	Réalisée
6.4.	Participer à une action concertée à l'échelle métropolitaine, régionale ainsi qu'à celle des portes d'entrée et des grands corridors de transports	MTMDET	En cours
6.5.	Poursuivre la mise en œuvre de programmes de soutien aux modes de transport collectif, alternatif et actif	MTMDET	En cours
6.6.	Réviser les programmes d'aide financière à la voirie locale	MTMDET	En cours
6.7.	Favoriser le maintien de l'intégrité des infrastructures maritimes et ferroviaires	MTMDET	En cours
6.8.	Poursuivre le soutien aux déplacements et aux dessertes aériennes	MTMDET	En cours
6.9.	Soutenir les services de traversiers et de desserte maritime et mettre en œuvre le plan d'immobilisation	STQ MTMDET	En cours
6.10.	Favoriser la mise en place d'un réseau de sentiers récréotouristiques	MTMDET	En cours
6.11.	Poursuivre la mise en place des villages-relais	MTMDET	En cours
6.12.	Soutenir financièrement des projets dans le domaine de l'électrification des transports	IQ	En cours
6.13.	Soutenir financièrement des projets visant une meilleure efficacité énergétique	IQ	Réalisée
Axe 7 Les technologies et les services numériques			
7.1.	Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action en économie numérique	MESI	En cours

Orientation 1 ▀ Agir pour mieux habiter nos territoires	MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation ⁷¹
Axe 8 Le virage écoresponsable		
8.1. Produire des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable	MAMOT	En cours
8.2. Accompagner les municipalités dans l'élaboration de démarches intégrées de développement durable	MAMOT	Réalisée
8.3. Assurer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	MAMOT	Réalisée
8.4. Parfaire les connaissances entourant la qualité des plans d'eau en Abitibi-Témiscamingue	MAMOT	Modifiée
8.5. Augmenter la puissance de centrales hydroélectriques existantes	HQ	Réalisée
8.6. Poursuivre les mesures visant à prendre en compte et à protéger la biodiversité et les services écosystémiques	HQ	Réalisée
8.7. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables	HQ	En cours
8.8. Soutenir le financement de projets en économie verte	IQ	Modifiée
8.9. Soutenir le développement et la promotion des technologies propres aux Québec	IQ	En cours
8.10. Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau	MDDELCC	En cours
8.11. Poursuivre le soutien aux conseils régionaux de l'environnement	MDDELCC	En cours
8.12. Favoriser une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre	MAMOT MDDELCC	En cours
8.13. Poursuivre la mise en œuvre du programme Climat municipalités	MDDELCC	En cours
8.14. Reconduire et poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol	MDDELCC	En cours
8.15. Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques, des eaux souterraines et de la qualité de l'air	MDDELCC	En cours
8.16. Renforcer les modes de gestion de l'eau et de l'air	MDDELCC	En cours
8.17. Poursuivre la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	MDDELCC	En cours
8.18. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée du Saint-Laurent par les tables de concertation régionales	MDDELCC	En cours
8.19. Déployer au nord du Québec des services de proximité	MDDELCC	En cours
8.20. Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial	MEES	En cours
8.21. Soutien d'un projet de développement d'un avion écologique	MESI	En cours
8.22. Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective	MFFP	En cours
8.23. Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés	MFFP	Réalisée
8.24. Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel	MFFP	Réalisée

Orientation 1 ▀ Agir pour mieux habiter nos territoires		MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation⁷¹
8.25.	Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens	MFFP	Réalisée
8.26.	Promouvoir la démarche gouvernementale de développement durable auprès du réseau de la santé et des services sociaux par la sensibilisation, la diffusion et la mise en commun du savoir et de l'expertise dans le domaine	MSSS	En cours
8.27.	Favoriser l'intégration dans les planifications locales et régionales, des enjeux de développement durable touchant l'agriculture et l'agroalimentaire	MAPAQ	En cours

Orientation 2 ▀ Agir pour vivre de nos territoires		MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation
Axe 9 Le développement économique			
9.1.	L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Fournir un soutien technique pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif dans les milieux en revitalisation en Mauricie	MAMOT	Réalisée
9.2.	L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Coordonner les travaux du Comité sur la relance de l'activité économique dans la municipalité isolée de Gros-Mécatina	MAMOT	Réalisée
9.3.	L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Poursuivre le soutien aux grappes métropolitaines	MAMOT	En cours
9.4.	Les ressources naturelles – Réaliser des projets hydroélectriques	HQ	En cours
9.5.	L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Stimuler la création de richesse collective	Sépaq	Réalisée
9.6.	L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Affirmer le rôle-clé de la société dans le développement économique du Québec en matière de tourisme de nature	Sépaq	En cours
9.7.	L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Consolider le programme d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse	SAJ	En cours
9.8.	L'économie sociale – Soutenir des initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale	SAJ	En cours
9.9.	L'économie sociale – Soutenir les entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL)	IQ	Réalisée
9.10.	Tourisme – Poursuivre la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020	MTO	En cours
9.11.	Tourisme – Mettre en œuvre la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020 et le Plan d'action 2014-2017 – Le Saint-Laurent : Du fleuve à la mer, 4 000 km de découvertes	MTO	En cours
9.12.	Tourisme – Mettre en œuvre le programme Stratégie maritime – Volet tourisme	MTO	En cours
9.13.	Tourisme – Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent et mettre en œuvre la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020	MTO	En cours
9.14.	Tourisme – Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49 ^e parallèle	MTO	En cours

Orientation 2 ▀ Agir pour vivre de nos territoires	MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation
9.15. Tourisme – Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'aide au développement touristique au nord du 49 ^e parallèle	MTO	En cours
9.16. Tourisme – Poursuivre le soutien financier aux associations touristiques régionales et aux associations touristiques sectorielles	MTO	En cours
9.17. Tourisme – Poursuivre le soutien financier à l'Association des croisières du Saint-Laurent	MTO	En cours
9.18. Tourisme – Poursuivre le soutien aux festivals et aux événements touristiques du Québec	MTO SRM	En cours
9.19. Tourisme – Finaliser la mise en œuvre des ententes de partenariat régional en tourisme	MTO	Réalisée
9.20. La ruralité, l'agriculture et les pêcheries – Impliquer les acteurs régionaux dans le développement des potentiels du secteur bioalimentaire en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole	MAPAQ	En cours
9.21. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Poursuivre le soutien financier aux centres collégiaux de transfert de technologie	MESI MEES	En cours
9.22. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Collaborer à l'élaboration de la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	MESI	Réalisée
9.23. L'économie sociale – Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de partenariat pour le développement des coopératives	MESI	En cours
9.24. L'économie sociale – Poursuivre le soutien aux 22 pôles d'économie sociale	MESI	En cours
9.25. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Soutenir la relance et la diversification des territoires en difficulté	MESI	En cours
9.26. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Poursuivre la mise en œuvre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)	MESI	En cours
9.27. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Soutenir les entreprises souhaitant prendre un virage écoresponsable	MESI	Réalisée
9.28. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Poursuivre l'appui financier à FEMMEESSOR dans les 17 régions du Québec afin que les femmes entrepreneures puissent obtenir des services d'accompagnement de haut niveau et une gamme de financement étendue répondant à leurs besoins	MESI	En cours
9.29. L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat – Soutenir financièrement les travaux de réfection, d'agrandissement, de rénovation et de construction d'infrastructures de recherche et d'innovation	MESI	En cours
9.30. Les ressources naturelles – Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier	MERN	Réalisée
9.31. Les ressources naturelles – Réviser le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière	MERN	En cours

Orientation 2 ▀ Agir pour vivre de nos territoires	MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation
9.32. Les ressources naturelles – Assurer un marché libre de bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques	MFFP	Réalisée
9.33. Les ressources naturelles – Appuyer la modernisation de l'industrie forestière	MFFP	Réalisée
9.34. Les ressources naturelles – Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière	MFFP	Réalisée
9.35. Les ressources naturelles – Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune	MFFP	En cours
9.36. Les ressources naturelles – Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage	MFFP	En cours
9.37. L'économie sociale – Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de partenariat pour le développement des coopératives	MESI	Réalisée
9.38. L'économie sociale – Poursuivre le soutien aux 22 pôles d'économie sociale	MESI	Réalisée
9.39. L'économie sociale – Accroître l'accessibilité des coopératives et des organismes à but non lucratif aux contrats publics	SCT	Réalisée
Axe 10 La main-d'œuvre		
10.1. Persévérance scolaire et insertion en emploi – Favoriser la persévérance et la réussite scolaire	MEES SAJ	En cours
10.2. Persévérance scolaire et insertion en emploi – Déployer l'initiative de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle	SAJ	En cours
10.3. Persévérance scolaire et insertion en emploi – Accroître le nombre de jeunes des centres jeunesse bénéficiant du programme Qualification des jeunes	MSSS SAJ	En cours
10.4. Persévérance scolaire et insertion en emploi – Soutenir les cégeps dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes favorisant la réussite, la persévérance et l'intégration des étudiants issus de l'immigration	MEES	Réalisée
10.5. Persévérance scolaire et insertion en emploi – Soutenir les cégeps dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes favorisant la réussite, la persévérance et l'intégration des Autochtones	MEES	Réalisée
10.6. Formation et reconnaissance des acquis – Soutenir l'offre de formation professionnelle pour la main-d'œuvre locale	MEES	En cours
10.7. Formation et reconnaissance des acquis – Soutenir la formation d'une main-d'œuvre compétente dans l'ensemble des régions du Québec	MEES	Réalisée
10.8. Formation et reconnaissance des acquis – Soutenir la mise en place de structures régionales visant la reconnaissance des acquis et des compétences	MEES	Réalisée
10.9. Formation et reconnaissance des acquis – Poursuivre la constitution de petits groupes en formation professionnelle dans les régions connaissant une décroissance démographique	MEES	En cours

Orientation 2 ■ Agir pour vivre de nos territoires	MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation
10.10. Formation et reconnaissance des acquis – Élaborer et déposer un plan de formation adéquat, ayant pour but de favoriser le développement, la disponibilité et la rétention d'une main-d'œuvre spécialisée qualifiée pour chaque traverse saisonnière située dans une communauté isolée et éloignée, intégrée à notre réseau depuis janvier 2012	STQ	Réalisée
10.11. Les services à l'emploi – Maintenir la participation au marché du travail des travailleuses et des travailleurs expérimentés	MTESS Ministère de la Famille	En cours
10.12. Les services à l'emploi – Poursuivre le soutien aux territoires dans l'élaboration de plans d'action pour surmonter les difficultés en matière d'emploi	MTESS	En cours
10.13. Les services à l'emploi – Promouvoir l'offre de service intégrée aux entreprises afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre spécialisée	MTESS MIDI	En cours
Axe 11 Les territoires à revitaliser		
11.1. Identifier les territoires à revitaliser avec un nouvel indice	MAMOT	En cours
11.2. Déterminer la vitalité sociale des communautés par l'entremise d'un nouvel indice	MAMOT	En cours
11.3. Soutenir la mobilisation et la concertation entre quatre municipalités dévitalisées situées au sud de la MRC de Bellechasse	MAMOT	Réalisée
11.4. Accroître la connaissance sur la propriété des terres situées sur le territoire municipalisé de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de mise en valeur	MAMOT	Réalisée
11.5. Poursuivre le soutien à la revitalisation urbaine intégrée dans les grandes villes de la métropole	MAMOT	En cours
11.6. Soutenir les initiatives locales, régionales et nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	MTESS	En cours
11.7. Soutenir les corporations de développement communautaire	MTESS	En cours
11.8. Financer de nouveaux projets contribuant au développement global des enfants en situation de pauvreté	Ministère de la Famille	En cours

Orientation 3 ■ Agir en synergie	MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation
Axe 12 La capacité d'action des collectivités		
12.1. Déposer un projet de loi-cadre sur la décentralisation	MAMOT	Modifiée
12.2. Soutenir la coordination et le rayonnement à l'échelle régionale par la création du FARR	MAMOT	En cours
12.3. Soutenir les travaux associés à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	MAMOT	Modifiée

Orientation 3 ▀ Agir en synergie	MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation
12.4. Contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui permettront de soutenir une urbanisation durable des territoires métropolitain et péri-métropolitain en favorisant, notamment, le renforcement du lien entre l'aménagement et le transport et la réutilisation du tissu urbain	MAMOT	En cours
12.5. Renouveler les orientations gouvernementales en aménagement du territoire	MAMOT	En cours
12.6. Instituer le FDT pour appuyer les MRC dans leurs compétences en développement local et régional	MAMOT	Réalisée
12.7. Améliorer le cadre de financement des municipalités	MAMOT	Réalisée
12.8. Accompagner les MRC dans le développement des parcs régionaux	MAMOT	Réalisée
12.9. Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire	MCC	Réalisée
12.10. Le partage de l'information et des connaissances – Fournir l'information foncière pour appuyer le développement local et régional	MERN	Réalisée
12.11. Le partage de l'information et des connaissances – Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral	MERN	Réalisée
12.12. Le partage de l'information et des connaissances – Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale	MERN	Réalisée
12.13. Le partage de l'information et des connaissances – Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal	MERN	Réalisée
12.14. Le partage de l'information et des connaissances – Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux	MERN	Réalisée
Axe 13 La cohérence et la célérité d'action du gouvernement		
13.1. Prendre en compte la vitalité et l'occupation du territoire dans sa réflexion et sa recherche de solutions devant assurer la pérennité de l'expertise en technologies de l'information pour le CSPQ et le gouvernement	CSPQ	Réalisée
13.2. Soutenir les travaux de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement et la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec	MAMOT	Modifiée
13.3. Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement de la Table gouvernementale aux affaires territoriales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires	MAMOT	Réalisée
13.4. Mettre à la disposition des ministres responsables des régions un outil de suivi régional de l'occupation et de la vitalité des territoires	MAMOT	Réalisée
13.5. Bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement des conférences administratives régionales dans le cadre de l'occupation et de la vitalité des territoires	MAMOT	En cours
13.6. Soutenir la réalisation d'un projet pilote portant sur les responsabilités et les activités gouvernementales en matière de loisir et de sport au Centre-du-Québec	MAMOT	Réalisée

Orientation 3 ▀ Agir en synergie	MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation
13.7. Coprésider les travaux du Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord	MAMOT	Réalisée
13.8. Accroître les responsabilités confiées aux comités de gestion des établissements	Sépaq	En cours
13.9. Participer à différents comités ou tables afin de soutenir le développement socioéconomique des collectivités	IQ	Réalisée
13.10. Adapter la structure de l'organisation et déployer une stratégie pour assurer sa présence et son leadership régional dans la mise en œuvre de nouveaux partenariats	SHQ	Réalisée
Axe 14 L'action conjointe autour des priorités des collectivités		
14.1. Entretenir des liens plus soutenus avec les intervenants régionaux	Sépaq	Réalisée
14.2. Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources	MFFP	En cours

Orientation 4 ▀ Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal	MO et entreprises d'État responsable(s)	État de réalisation
Axe 15 Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine		
15.1. Soutenir la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement	MAMOT	Modifiée
15.2. Coordonner la participation du Gouvernement du Québec au 375 ^e anniversaire de Montréal	MAMOT	En cours
Axe 16 Un aménagement métropolitain durable		
16.1. Soutenir la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal	MAMOT	Programme annulé (retirée)
Axe 17 Des instances territoriales mieux articulées		
17.1. Favoriser une meilleure coordination et une plus grande cohérence des interventions gouvernementales dans la région métropolitaine	MAMOT	Réalisée

Annexe 5

Déclinaison territoriale des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Thèmes	Dimensions	Indicateurs OVT	Déclinaison territoriale				
			Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.
Occupation territoriale	Démographie	Taux de croissance annuel de la population	X	X	X	X	X ¹
		Nombre d'immigrants admis	X	X			
		Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	X	X	X	X ²	
	Densité des territoires urbanisés	Taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain	X	X	X	X	X
		Taux de croissance annuel du nombre de logements à l'hectare dans le périmètre d'urbanisation	X	X	X	X	X
	Mobilité des personnes et des marchandises	Proportion de la population active occupée qui utilise le transport collectif et actif pour se rendre au travail	X		X	X	X ³
		Achalandage du transport en commun	X			X	
		Proportion de chaussées en bon état	X	X ⁴			
	Qualité de vie	Services de proximité	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	X	X	X	X
Proportion des enfants de moins de 5 ans qui sont en services de garde régis			X	X			
Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille			X	X ⁵			
Habitation		Taux d'inoccupation des logements locatifs	X			X	X ⁶
		Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables	X	X	X		X
Patrimoine culturel		Nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	X	X	X		X
Sécurité des personnes		Évolution du taux d'infraction annuel au Code criminel	X	X			X ⁷

Thèmes	Dimensions	Indicateurs OVT	Déclinaison territoriale					
			Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.	
Prospérité économique	Scolarisation et formation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	X	X ⁸				
	Scolarisation et formation	Taux de diplomation aux études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial (DEC)	X	X				
	Investissements et croissance économique	Taux de croissance annuel du produit intérieur brut des grands agrégats industriels	X	X		X		
		Taux de croissance annuel des investissements selon le secteur (privé non résidentiel ou public)	X	X		X		
		Taux de croissance annuel de la valeur foncière	X	X	X	X	X	
	Emploi	Taux de travailleurs des 25 à 54 ans	X	X	X	X		
		Taux de travailleurs des 55 ans à 64 ans	X	X	X	X		
	Revenu	Revenu médian des familles	X	X	X	X		
		Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	X	X	X	X		
		Part des transferts des administrations publiques dans le revenu des ménages	X	X	X	X		
		Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est faible	X	X	X		X	
				26	23	15	16	10

1. Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.
2. Pour les communautés urbaines de Québec et de Montréal.
3. Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.
4. Par direction territoriale.
5. Par région sociosanitaire.
6. Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.
7. Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).
8. Par région administrative ou par commission scolaire.

WWW.MAMOT.GOUV.QC.CA

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 